

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

*Union – Discipline – Travail*

UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET  
BOIGNY DE COCODY

UFR – SEG / CIRES



**PROGRAMME DE FORMATION EN GESTION DE LA POLITIQUE  
ECONOMIQUE (GPE)**

---

**Année 2019 / FOAD**

***EVALUATION : FONDEMENTS DE LA BONNE GOUVERNANCE***

***Thème 7 : « ROLE DE LA SOCIETE CIVILE DANS L'AMELIORATION DE LA  
GOUVERNANCE »***

**Auditeur :**

SAMASSI Daouda

**Enseignant :**

M. N'DRI Jérôme

**DECEMBRE 2019**

## **Sommaire**

Sommaire .....	2
Introduction .....	3
I. Qu'est-ce que la Société civile ? .....	4
II. Rôle de la société civile dans l'amélioration de la gouvernance .....	4
III. Les contraintes à la participation de la société civile dans l'amélioration de la gouvernance .....	6
CONCLUSION .....	7

## Introduction

Le développement est une quête perpétuelle, lorsqu'il est entendu comme un processus. Une bonne gestion des affaires de la nation par les autorités contribue à le favoriser. Lorsque cette gestion se réfère aux règles qui régissent l'état de droit, on se rapproche de plus en plus de la bonne gouvernance. Ainsi, la bonne gouvernance devient l'objectif des pays qui poursuivent l'objectif final du développement. Nos pays dits en voie de développement se doivent d'aborder ce défi supplémentaire avec un réel engouement, une ardeur redoublée et une stratégie renforcée. C'est le cas particulier en Côte d'Ivoire qui, pendant plusieurs années, a vu des programmes initiés et être mis en œuvre. Aussi, plusieurs événements se sont succédé dans ce pays durant les mêmes périodes, mettant ainsi à mal les efforts entamés par le gouvernement. Au final, le solde des actions mises en œuvre par le gouvernement et des événements pervers qui se sont succédé, ne milite pas en faveur d'une amélioration générale de la situation de la population Ivoirienne. Ces événements sans doute, la conséquence de la mauvaise gouvernance.

En effet, selon Amartya Sen, prix Nobel d'économie 1998, le progrès social et la démocratie sont des processus qui se renforcent mutuellement. Selon lui, la Bonne Gouvernance fait donc partie intégrante du développement, envisagé comme « un processus d'expansion des libertés réelles dont les personnes peuvent jouir. De cette façon, l'expansion des libertés constitue à la fois la fin première et le moyen principal du développement ».

Aussi, pour le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), la gouvernance est « l'exercice d'une autorité politique, économique et administrative aux fins de gérer les affaires d'un pays. Elle repose sur des mécanismes, des processus et des institutions qui permettent aux citoyens et aux groupes d'exprimer des intérêts, de régler des litiges, et d'avoir des droits et des obligations ».

En outre, selon le PNUD et les autres institutions internationales, les éléments essentiels d'une bonne gouvernance touchent aux aspects suivants : L'existence d'un état de droit ; La démocratie ; L'exigence de la transparence et de la responsabilité dans divers aspects de la vie publique et privée ; Une gestion participative et l'existence d'un système décentralisé de la prise de décision ; Une gestion efficace des ressources publiques ; Un cadre macro-économique sain, incitateur et favorable à la libre entreprise et à l'économie de marché ; La lutte contre la corruption.

Ainsi, à partir du milieu des années 1990, avec le développement du concept de Bonne Gouvernance, la notion de société civile va être couplée à celle de gouvernance pour codifier les bornes, l'organisation et les fonctions des entreprises à but ou non lucratif dans le sens d'une privatisation de la signification, de la prise en charge et des finalités du développement.

Quel rôle pourrait donc jouer la société dans l'amélioration de la gouvernance ?

Répondre à cette interrogation, revient à mieux appréhender la société civile : sa définition et son mode de fonctionnement.

## I. Qu'est-ce que la Société civile ?

Afin de mieux structurer ses revendications, la société civile s'organise sous forme d'associations et d'organisations dans différents domaines. Les organisations de la société civile (OSC) sont notamment définies par leur but qui vise à contribuer au bien-être collectif et à la promotion d'un modèle de société fondé sur des valeurs et sur des droits. Les OSC travaillent pour la défense de biens communs, tels que la protection de la nature, la préservation d'héritages culturels, la paix, la sécurité humaine, l'accès aux droits pour tous ou l'opérationnalisation d'une gouvernance démocratique et fondée sur l'État de droit. Les OSC et leurs actions sont inscrites dans un cadre légal déterminé (spécifique à leur pays d'origine). Au-delà des OSC formellement constituées, il existe également d'autres formes de représentation des populations civiles et des communautés par des groupes de citoyens non élus mais impliqués dans l'interaction avec les populations et avec les pouvoirs publics, qui s'apparentent également aux OSC<sup>4</sup>.

Selon l'Art. 3 des statuts du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine, les « OSC comprennent notamment :

- Les **groupes sociaux** tels que ceux représentant les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et ayant des besoins spécifiques ;
- Les **groupes professionnels** tels que les associations d'artistes, d'ingénieurs, de professionnels de la santé, de travailleurs sociaux, de journalistes, d'enseignants, de juristes, de théoriciens des affaires sociales, d'universitaires, les organisations commerciales (les Chambres nationales de commerce, d'industrie et d'agriculture) ainsi que d'autres groupes d'intérêt du secteur privé ;
- Les **organisations non-gouvernementales** (ONG), les **organisations communautaires** et les **organisations bénévoles** ;
- Les **organisations culturelles** ».

En somme, nous retenons que la société civile est l'ensemble des organisations communautaires, des ONG d'exécution, des syndicats, des associations professionnelles, des organisations religieuses, des médias, des associations d'étudiants, des coopératives et des autres groupements associatifs.

## II. Rôle de la société civile dans l'amélioration de la gouvernance

Les organisations de la société civile de par leurs fonctions, jouent un rôle fondamental dans la construction des démocraties fondées sur le respect de l'État de droit, répondant aux besoins de la population et faisant preuve de responsabilité et de transparence envers la population. Les fonctions fondamentales de la société peuvent se résumer comme suit :

- ✓ **La fonction de protection** : La société civile a le devoir de procurer la liberté aux citoyens et à les protéger de l'arbitraire étatique. Y est incluse la protection contre les ingérences de l'Etat dans la sphère privée, et ainsi, la disponibilité assurée d'un espace aussi bien privé que social. Ainsi, les OSC s'occupent, par exemple, de vérifier les projets politiques concernant la sécurisation des droits fondamentaux du citoyen, et dans le cas d'une infraction, d'attirer l'attention et de prendre des dispositions pour réagir

contre cette infraction. La protection, en particulier, des minorités et de leurs droits, fait également partie de cette fonction.

- ✓ **La fonction de contrôle** : Cette fonction est très dépendante de la fonction de protection, puisqu'il s'agit ici de l'observation et du contrôle du pouvoir politique. Une des obligations fondamentales dans le cadre de la fonction de contrôle est, par exemple, le contrôle des élections, pour en garantir le déroulement équitable, dans le respect des règles fondamentales de la démocratie.
- ✓ **La fonction de participation** : Il s'agit ici de la socialisation démocratique et participative des citoyens. On peut également la décrire comme étant l'exigence d'une excellence en matière de culture politique. On entend par là une augmentation de l'intérêt général pour la politique, c'est à dire, une augmentation de la motivation et de la capacité à participer à l'événement politique. Comme exemple pour la fonction de participation, on peut citer celle, directe, de représentants du secteur civil à la formulation de projets de loi et autres réglementations ou décisions.
- ✓ **La fonction d'allègement (de l'Etat)** : Dans plusieurs domaines, la société civile contribue à alléger, dans le sens strict du terme, l'Etat, le gouvernement et le monde politique. D'une part, il y a un allègement financier effectif par le fait que les citoyens endossent volontairement, et souvent sans rémunération, des obligations sociales. Par conséquent, c'est encore un allègement allant dans le sens d'une augmentation de l'efficacité. Ainsi, de nos jours, la société se trouve confrontée à de nouvelles problématiques complexes ou des grands problèmes qui ne peuvent être réglés au niveau de l'Etat uniquement. Ce sont des problèmes qui doivent être abordés à plusieurs niveaux. Il s'agit, par exemple, de la globalisation ou de la problématique environnementale qui s'aggrave de plus en plus. La société civile remplit ainsi des obligations sociales qui dépassent la famille, mais qui, en même temps, ne sont pas du tout suffisamment pris en compte par les formes de représentation des intérêts des organisations établies, et que, par ailleurs, ni le marché, ni l'Etat, ne peuvent résoudre correctement.
- ✓ **La fonction d'articulation** : La société civile peut contribuer à ouvrir des voies efficaces de production, de rassemblement et d'articulation de valeurs communautaires et d'intérêts sociaux, en-dehors des partis politiques et des parlements. Les sujets privés et sociaux sont alors abordés par la société civile et véhiculés auprès de l'opinion politique. La société civile agit ainsi comme intermédiaire entre les citoyens et l'Etat. Les initiatives de citoyens constituent un exemple de fonction d'articulation de la société civile. Les citoyennes et citoyens y abordent souvent des problèmes touchant un domaine d'expérience directe et s'organisent en vue d'agir directement, sans passer par l'intermédiaire de partis ou d'autres, sur des situations inacceptables qui traînent ou qu'ils jugent dangereuses.
- ✓ **La fonction de démocratisation** : Il s'agit ici de la contribution de la société civile au processus de formation de l'opinion publique et de la volonté populaire. La société civile a une fonction importante dans la démocratisation, surtout au niveau local. Dans les jeunes démocraties, cette fonction reste souvent tributaire de l'évolution de la démocratie au niveau national où les initiatives de citoyens constituent également un exemple concret. Dans ce contexte, des séances d'information sont souvent organisées,

pour informer l'opinion publique sur un sujet particulier. Elles contribuent ainsi au processus de formation de l'opinion et de la volonté publiques.

- ✓ **La fonction de règlement (ou gestion) des conflits sociaux** : Grâce à ses réseaux d'associations, d'initiatives et de mouvements, la société civile admet des superpositions au niveau de l'adhésion des membres. Ces adhésions croisées dans des groupes multiples peuvent contribuer à construire des ponts entre les positions conflictuelles les plus profondément ancrées dans la vie de la société: elles peuvent ainsi aider à adoucir les conflits sociaux. Par ailleurs, l'émergence d'une solidarité sociale et le renforcement de la cohésion sociale, grâce à la réalisation commune d'objectifs communs, constituent un effet secondaire positif au sein des organisations de la société civile.

### **III. Les contraintes à la participation de la société civile dans l'amélioration de la gouvernance**

Des contraintes peuvent freiner ou atténuer l'impact de la société civile dans l'amélioration de la gouvernance :

- ✓ Les organisations de sociétés civiles sont confrontées le plus souvent à diverses difficultés organisationnelles lorsqu'il s'agit d'accentuer leur impact et le maintenir. Ces difficultés ont trait notamment au leadership, aux ressources humaines, à leur financement, à leur vision et stratégie, à leurs valeurs et à la culture organisationnelle. Toutes ces questions sont étroitement imbriquées et les relations qu'une organisation entretient avec des acteurs externes peuvent atténuer ou au contraire exacerber ces problèmes ;
- ✓ Une variété de défis se profile sur la toile de fond des partenariats locaux-internationaux. Ces problèmes ont généralement trait à la redevabilité et aux rapports de force qui existent au sein de ces partenariats, et au risque que courent les organisations de sociétés de s'éloigner de leurs intérêts et de leur priorité opérationnelle à cause d'influences extérieures, particulièrement si elles manquent de stratégie ou de leadership interne solide ;
- ✓ Les fonds destinés aux OSC transitent de plus en plus par les organisations non gouvernementales internationales (ONGI), mais celles-ci adoptent rarement une approche ou une méthodologie systématique dans leurs efforts visant à stimuler les capacités organisationnelles, la croissance et la performance de ces organisations. Même lorsqu'il existe une approche plus systématique, un recensement empirique démontrant l'impact du renforcement organisationnel pérenne manque encore, et ce en dépit d'un investissement de ressources considérable ;
- ✓ Tout comme le secteur privé, la société civile doit bénéficier d'un environnement favorable à son développement. L'Etat doit fournir cet environnement en protégeant les droits démocratiques des OSC à travers le respect des lois et des valeurs, et à travers la liberté d'association et la mise en place de mécanismes de recours contre certaines décisions de l'autorité

## **CONCLUSION**

La société civile se compose d'un ensemble d'organisations (sociales, culturelles, sportives, religieuses et de comités de villages) qui s'activent dans différents domaines, elle est basée sur la libre volonté de ses membres sans rapport d'autorité ou d'intérêt privé. Elles entretiennent plusieurs formes de rapports, soit entre elles ou avec l'État et la classe politique.

Le rôle dévolu à la société civile constitue un facteur clé d'amélioration de la gouvernance. Cela implique donc l'exercice de sa responsabilité par l'Etat et la participation de la société civile au processus de prise de décisions.